

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.**

**L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00418  
**Propriétaire(s) :** Celia Baker  
**Emplacement :** 2113 (2139), chemin River  
**Quartier :** 20 – Osgoode  
**Description officielle :** partie des lots 14 and 15, conc. 1, parties 1 et 2, plan enregistré 5R-6196, sauf la partie 1 du plan 4R-12874  
**Zonage :** AG2  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un lot pour une habitation agricole excédentaire.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 307,5 mètres sur le chemin River sur une profondeur irrégulière de 972 mètres. Sa superficie sera de 33,65 hectares. La parcelle est occupée par une hutte en tôle qui sera conservée et qui sera située 2139, chemin River.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 101 mètres sur le chemin River sur une profondeur irrégulière de 115 mètres. Sa superficie sera de 1,24 hectare. La maison isolée et un garage occupent cette parcelle située au 2113, chemin River.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.